

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC**

ASSEMBLÉE EN VIRTUELLE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée générale annuelle (« Assemblée ») des membres de la Corporation de services du Barreau du Québec (« la Corporation ») sera tenue le mercredi 21 juin à 16h30.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour;
 - 2 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale tenue le 1^{er} décembre 2022;
 - 3 Rapport du président;
 - 4 Orientations stratégiques de la Corporation;
 - 5 Réception des États financiers de la Corporation pour l'exercice financier terminant le 31 mars 2023 et du rapport des auditeurs s'y rapportant;
 - 6 Modification des Règlements généraux;
 - 7 Nomination des vérificateurs;
 - 8 Renouvellement du mandat des administrateurs;
 - 9 Varia
-

Tous les avocats dûment inscrits au Tableau de l'ordre du Barreau du Québec à la date de l'Assemblée et tous les utilisateurs des services de la Corporation sont invités à se présenter.

Tout membre actif ou à la retraite du Barreau du Québec et membre de la magistrature qui détient des parts dans les Fonds de placement du Barreau du Québec, des contrats d'assurance avec les partenaires ou utilise une application Web de la Corporation est membre de la Corporation et peut voter à l'Assemblée.

Nous vous prions de soumettre vos questions d'ici au 15 juin, 16 heures afin qu'elles puissent être traitées lors de l'AGA. Merci de communiquer avec la Corporation de services par courriel à csbq@csbq.ca pour vous inscrire et recevoir les informations de connexion et les documents pour l'assemblée.

Documents remis à la confirmation de l'inscription : Procès-verbal de l'Assemblée du 1^{er} décembre 2022 et Proposition de modification aux Règlements généraux.

Autres documents disponibles sur le site internet : États finances de la Corporation